

Séance du 07 Octobre 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Castel à Mme Demont ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Doucet-Joyé à Mme Boé.

**ABSENTE** : Mme Loupien-Suares

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** – Enfouissement d'une ligne électrique avenue Jean Molinié - Approbation de l'inscription au programme d'électrification du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) et du financement des travaux.

Dans le cadre de la requalification de l'avenue Jean Molinié, la Ville de Bayonne souhaite faire procéder à l'enfouissement de 545 mètres de ligne électrique basse tension et de l'ensemble des réseaux existants sous les supports ErDF.

Le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), auquel la ville de Bayonne adhère désormais, a donc été sollicité pour réaliser une étude et une estimation de cette intervention.

Mme la Présidente du Syndicat Départemental a informé la commune du coût estimatif des travaux et des dépenses à réaliser. Ceux-ci s'élèvent à environ 240 000 € HT (la décomposition figure en annexe de cette délibération ainsi que le plan de financement prévisionnel), la participation de la Ville étant estimée à 161 034,30 € dont 92 945,24 € au titre de l'enfouissement de la ligne aérienne électrique.

La participation définitive de la commune sera arrêtée après établissement du décompte définitif des travaux.

Je vous propose en conséquence :

- de décider de procéder aux travaux ci-dessus désignés et de charger le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de l'exécution de ceux-ci ;
- d'approuver le montant et le plan de financement prévisionnels de l'opération ;
- d'accepter la constitution d'une servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal, si nécessaire à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.